



# Saint-Gervasy

**Le magazine n° 60**



**Orchestre Abraxas**



**Stands et manèges**



**Taureaux piscine**

**Journal municipal - Août 2016**

# Sommaire

Le mot du maire	p. 2
Budget	p. 3 - 4
Travaux	p. 5 - 6
Urbanisme	p. 7
Plan Communal de Sauvegarde	p. 8
Écolaires	p. 10 - 11
Dans la commune	p. 12 - 14
Pratique	p. 15



Journal municipal de la commune  
de Saint-Gervasy (30)  
Directeur de la publication :  
Joël Vincent

Conception :  
ABOVO - 04 66 62 93 63  
www.abovo.fr

Votre magazine  
municipal est imprimé  
sur un papier  
respectant les normes  
européennes de  
protection de  
l'environnement  
et avec des encres  
végétales.

## TERRAINS A BÂTIR BEZOUCE Coeur de Village

**BAMA**

04 66 68 75 01

## Le mot du maire

**C**e début d'été avait bien commencé avec du football comme nous l'aimons... Une nouvelle équipe de France était née dotée d'un bon esprit et consciente de ses responsabilités. Malheureusement, la barbarie n'avait pas pour autant disparu...

Je pense qu'il faut garder espoir, ces événements nous rendront plus forts et plus solidaires. Il faut avoir confiance en l'avenir.

**« ...Il faut garder espoir,  
ces événements nous  
rendront plus forts et  
plus solidaires.  
Il faut avoir confiance  
en l'avenir... »**

C'est justement de l'avenir dont il est question dans la gestion de notre commune : je souhaite que ce même espoir anime nos actions et nos réflexions. Ce devenir est incarné par le PLU dont vous trouverez les idées maîtresses dans ce bulletin. Il s'agit bien de prévoir l'urbanisation à venir, dans toutes ses composantes :

logements, activité économique, services, environnement, déplacements... Tout cela en gardant à la commune son caractère propre, sa personnalité, ses traditions et sa quiétude.

Plus proches, les projets que nous avons mis en place prennent en compte la diversité qui fait la vie d'une commune : une meilleure sécurité par la pose des premières caméras de vidéoprotection, plus de confort par l'entretien de la voirie, plus de place aux loisirs par la création d'un jeu de boules, conservation de notre patrimoine par la réfection du chemin de croix... Ces projets se rajouteront, à leur rythme, à ceux annoncés de longue date.

La fête qui est un moment fort pour la commune, moment qui rassemble une grande partie de la population, s'était bien lancée malgré une météo frisquette et un calendrier plutôt défavorable... Malheureusement, nous avons dû l'écourter par respect du deuil des familles de victimes de Nice, à la demande du Préfet.

Il est pourtant important de se réserver des moments de détente et de retrouvailles et rencontrer quelquefois des personnes qu'on ne connaît pas, alors même qu'elles vivent près de nous.

Évoquer le plaisir de vivre, de faire la fête fait ressurgir dans nos pensées, avec émotion, la mémoire de Joël GOUDARD élu emblématique qui nous manque beaucoup.

Je vous souhaite une bonne lecture et reste à votre disposition pour toute explication complémentaire.

À bientôt !

Joël Vincent



Fin de saison pour le karaté club en présence de M. Jean Pierre LAVORATO, expert fédéral

## Budget primitif 2016

Le Conseil municipal a voté en mars le budget primitif 2016 :

Les dépenses et les recettes de fonctionnement prévues au budget s'équilibrent à 1 373 520,00 €. Ce budget persiste dans la retenue des dépenses pour ne pas se laisser déborder, les recettes restant elles encore très comptées. Aucune modification des taux des impôts locaux n'a été votée, le produit de ces impôts devant augmenter mécaniquement du fait

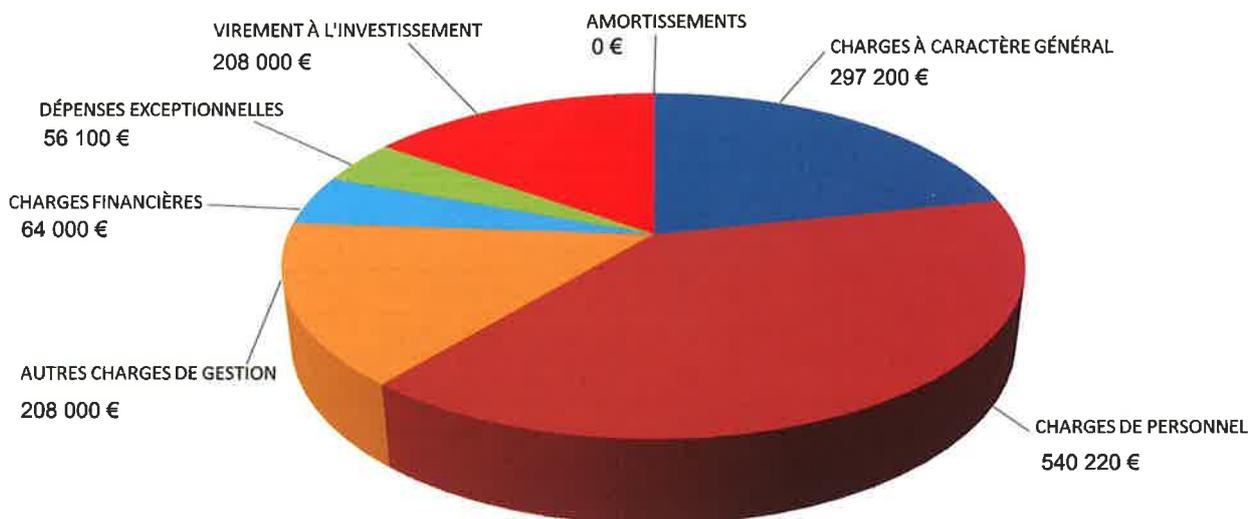
de l'évolution de la population. En investissement, le Conseil municipal arrête plusieurs programmes qui englobent pour certains des restes à réaliser de 2015. Ils sont précisés ci-dessous.

Les financements en investissement proviennent des fonds propres, d'un emprunt et de subventions.

Taux des trois taxes : le taux de la taxe d'habitation reste à 13,85 % et celui du foncier bâti à 20,5 %. Le taux du foncier non bâti est également inchangé, à 73,92 %.

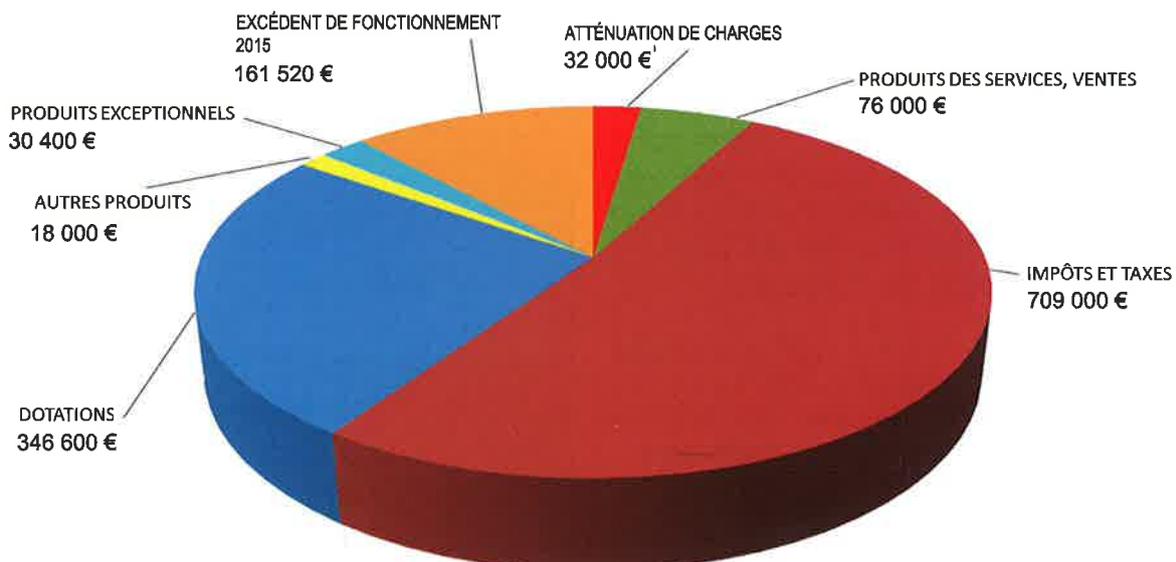
### Fonctionnement

#### Dépenses



TOTAL 1 373 520 €

#### Recettes



TOTAL 1 373 520 €

## Investissement

Différents programmes sont prévus en dépenses reprenant, pour certains, des restes à réaliser de 2015 :

- Rue du Ventoux : 157 000,00 €
- Voirie : 45 000,00 €
- Bâtiments communaux : 23 398,00 €
- Matériel : 15 366,00 €
- Vidéoprotection : 55 000,00 €
- Environnement : 43 000,00 €
- Illumination : 4 000,00 €
- Cimetière : 7 000,00 €

Remboursement capital emprunts : 136 000,00 €

Solde négatif reporté : 24 520 €

**Total dépenses : 510 284,00 €**

Ces programmes auxquels s'ajoutent les remboursements d'emprunts et un solde 2015 négatif sont financés par des subventions estimées à 23 000 €, le prélèvement sur les recettes de fonctionnement de 208 000 €, l'excédent de 92 284,00 €, le FCTVA de 22 000,00 €, la taxe aménagement de 25 000,00 € et un emprunt de 140 000 € soit 510 284 € au total.

## Compte administratif 2015 (comptes effectifs et définitifs pour 2015)

DÉPENSES		RECETTES	
Fonctionnement		Fonctionnement	
Charges à caractère général	267 432,96	Atténuation des charges	58 153,34
Charges de personnel	538 649,02	Produits des services, ventes	84 948,97
Autres charges de gestion	222 501,65	Impôts et taxes	699 181,91
Charges financières	65 600,96	Dotation	368 657,60
Dépenses exceptionnelles	108,00	Autres produits	18 257,50
Amortissements	4000,00	Produits financiers	1352,22
		Produits exceptionnels	11 988,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 098 292,59</b>		<b>1 242 539,54</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>259 013,04</b>		<b>285 489,30</b>

### REPORTS de 2014 (+ RAR 2015)

FONCTIONNEMENT			109 557,16
INVESTISSEMENT (report + RAR 2015)	118 759,98		
RÉSULTAT CUMULÉ CA 2015	1 476 065,61		1 637 586,00

### AGENCE POSTALE DÉPART EN RETRAITE DE MICHÈLE ANDRÉ



Michèle ANDRÉ, qui travaillait à l'école depuis 1994, a intégré l'agence postale dès son inauguration en 1997 comme guichetière. Elle y a accompli un travail remarquable jusqu'à fin mars 2016, soit pendant 19 ans. Elle a été remplacée par Laeticia AUZIAS. Nous lui souhaitons une très agréable retraite !

### BORNES DE RECHARGE POUR LES VOITURES ÉLECTRIQUES

Le Syndicat Mixte d'Électrification du Gard va mettre en place sur la commune des bornes destinées à la recharge des voitures électriques. Ces bornes seront installées à proximité des commerces, avenue Saint-Didier.

## Rue du Ventoux

Les travaux de réfection de la rue du Ventoux vont se terminer, enfin ! Les travaux d'enfouissement des réseaux sont achevés, les supports bétons viennent d'être déposés, ne restent plus que quelques caniveaux et une borne incendie à mettre en place et le goudronnage pourra avoir lieu.



Rue débarrassée des câbles et supports

## Goudronnage

Des travaux de goudronnage ont été réalisés rue de Péchicard pour compléter ceux de 2015. La rue est maintenant bien rénovée, du bas (intersection avec la rue de Lédenon) jusqu'au lotissement des Cigalons : un enrobé mince a été posé sur le revêtement abîmé.

Les autres travaux, plus importants, ont concerné le chemin de La Combe : près de 600 m de chemin ont été également revêtus.



Rue de Péchicard



Chemin de La Combe

## Bâtiments communaux

La plupart des fenêtres de la Mairie ont été changées : au niveau esthétique, ces nouvelles fenêtres redonnent un bel aspect à la façade par leur forme et leur couleur. Elles ont permis de supprimer les volets roulants en bois qui avaient bien vieillis. Elles assurent aussi une meilleure protection contre le froid par leur étanchéité et par leur double vitrage performant.

Resteront à remplacer les fenêtres de la salle des mariages... enfin un nettoyage de la façade terminera cette opération de réhabilitation !

L'accessibilité des bâtiments communaux recevant du public a fait l'objet d'une étude (voir p. 9 du bulletin).



Nouvelles fenêtres de la mairie

## Travaux imminents

Certaines réalisations, prévues de longue date maintenant, devraient voir le jour rapidement :

- **Le jeu de boules**, situé devant le foyer H. GRAVIER, au sud. C'est l'entreprise Marc VENTURA qui le réalisera : de 150m<sup>2</sup> environ, ce jeu de boules devrait permettre à plusieurs parties de se dérouler en même temps. Il complétera celui qui se trouve sous les platanes, proche du Carrefour.

Au Sud du foyer, il devrait être plus à l'abri du vent. Les fidèles joueurs auront alors un terrain affecté et n'auront plus à changer d'emplacement au gré de la météo.

- **Le « Clos du Marché »**. Le terrain communal, servant d'assiette aux deux bâtiments prévus, a enfin été vendu aux constructeurs. Les travaux de démolition interviendront vraisemblablement pendant l'été afin que la construction débute à la rentrée.

La commune a encaissé le prix de la vente et va donc pouvoir rembourser l'emprunt conséquent qu'elle avait dû réaliser pour son achat.

- **La vidéoprotection.** Le marché de fourniture et d'installation des caméras a été signé avec la société INEO Infracom. Une première tranche de 3 caméras va pouvoir être mise en oeuvre : deux caméras sécuriseront la place devant la Mairie et l'Église et une autre les commerces et le parking du foyer. Au fil des années, les autres caméras seront à leur tour installées.

- **La Supérette.** Le permis de construire déposé en janvier est toujours à l'instruction... nous l'attendons pour lancer les marchés de travaux et enfin commencer la construction. Espérons qu'aucune autre complication ne viendra retarder le processus.

## Autres projets

Un autre projet a été voté en conseil municipal pour les années qui viennent. Il s'agit de la réfection du chemin de Croix. Après les importants travaux réalisés par la paroisse sur la chapelle et sur les différentes stations, il s'agit de réhabiliter le chemin lui-même pour le rendre plus carrossable et moins sensible aux intempéries. Le principe consiste à créer de petites plateformes, reliées par des marches, plus ou moins longues suivant la pente.

Le chemin de Croix, véritable patrimoine culturel de la commune, mérite une réfection et une mise en

MAIRIE DE ST GERVASY - Création d'un Local Commercial



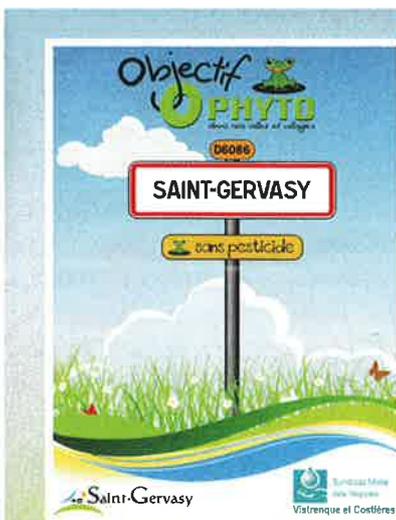
Supérette telle que prévue au permis de construire

valeur. Ce chemin donne accès par ailleurs au sommet de la colline de Péchicard avec un beau point de vue panoramique sur la plaine vers Redessan.

Partie intégrante d'un chemin de randonnée, il est une porte d'entrée vers la garrigue et différents circuits pédestres vers Bezouze, Cabrières, etc.

Différentes aides, subventions et participations seront demandées pour diminuer le coût restant à la charge de la commune.

## Pour protéger l'eau que vous buvez, pour protéger votre santé, pour protéger l'environnement



### Quel sera votre rôle?

En tant que citoyen Saint-Gervasois, vous apercevez des différences en matière de gestion des espaces publics. **L'herbe est davantage présente**, tout en étant entretenue, les fossés sont moins fauchés pour préserver la biodiversité, peut-être même apercevez-vous des pucerons sur les végétaux et des fleurs dans les rues ?

### Le choix des armes : zéro pesticide !

Si les agents de la collectivité ne dés herbent plus les pieds de façade, il appartient alors à chacun de juger si les beaux brins de plantes qui naissent aux pieds des bâtiments et des murs sont, ou non, persona non grata et d'en tirer les conséquences en dés herbant (sans pesticide !) le long de sa propriété.

### Votre rôle est essentiel !



Le fait de voir de l'herbe en ville n'est pas un signe de négligence, mais plus d'amélioration de votre cadre de vie.

**Faites comme votre commune, laissez tomber les phytos ! \***

## Plan Local d'Urbanisme (PLU)

L'élaboration du PLU suit son cours, il remplacera le POS très bientôt. Le Conseil municipal a débattu du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) qui est l'état des lieux de la commune : situation géographique, historique, administrative, économique, sociale... contraintes, obligations... mais qui est avant tout l'expression de notre vision de l'avenir de la commune et plus particulièrement dans ce PLU-ci pour les vingt années qui viennent.

La commune doit continuer à grandir même si elle n'a pas vocation à s'étendre démesurément. La population doit augmenter modérément, régulièrement et de façon organisée, c'est la clef de notre qualité de vie. Ainsi, l'urbanisation pourra proposer différents types de logements ; les services existants (écoles, crèche, pôle médical, poste...) seront confortés et d'autres pourront se mettre en place. Au point de vue économique, le commerce sera plus prospère et plus varié, l'artisanat de proximité sera préservé et trouvera une nouvelle place. Enfin, la vie sociale, culturelle, sportive, de loisirs se trouvera enrichie.

C'est ce schéma que nous défendons pour que notre commune proche de la ville mais encore rurale garde une véritable vie de village autonome et reste encore maître de son destin.

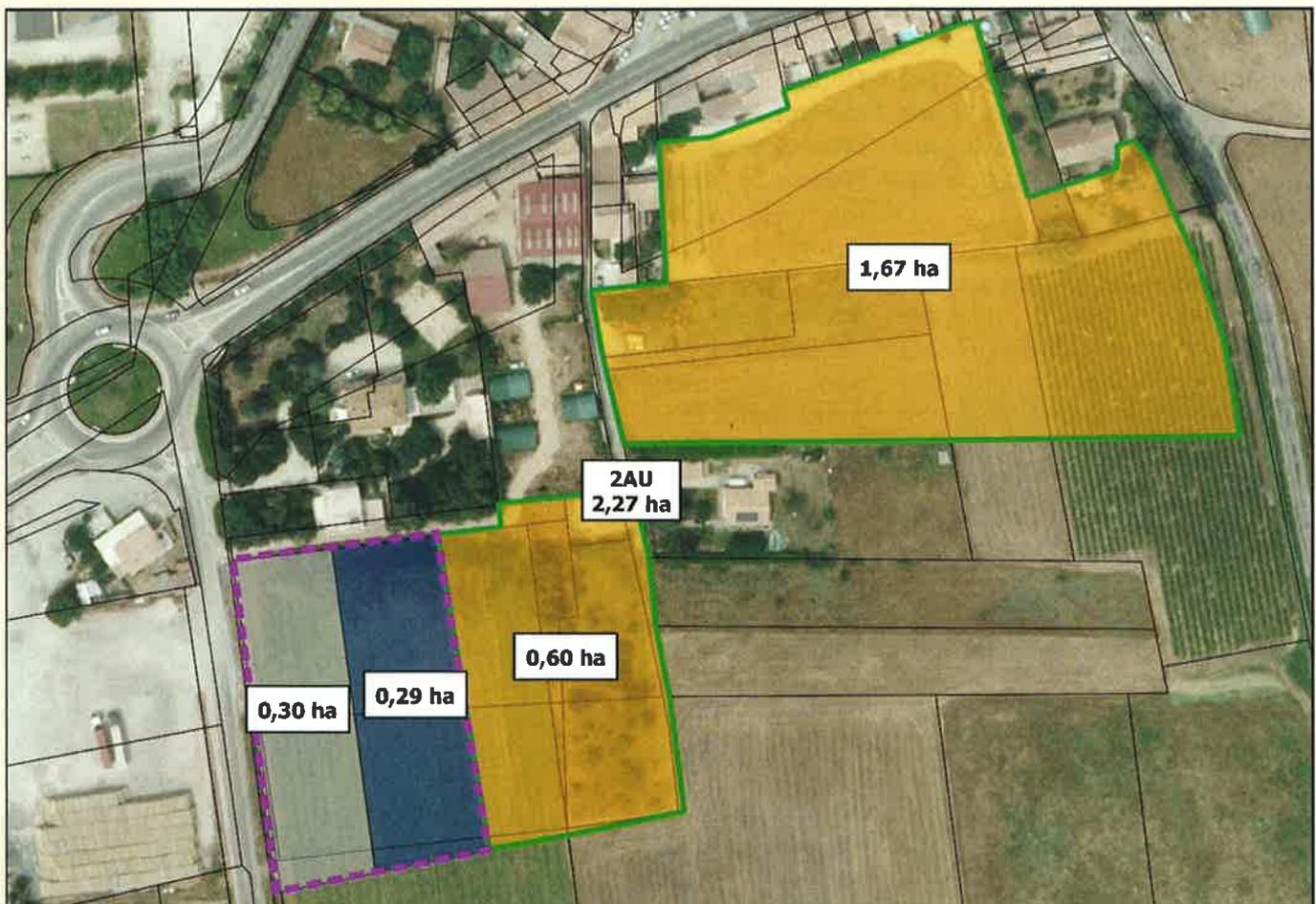
Cette philosophie de croissance est contrainte par la réglementation des constructions en zones inondables, définie par le PPRi (Plan de Prévention du Risque inon-

dation), par le pourcentage d'augmentation admissible de la population, fixé par le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) et par la limitation de l'utilisation de terres agricoles, demandée par l'État.

L'augmentation de la population admise est de 1 % par an soit moins que l'augmentation que nous avons connue depuis 1990. Cette population (estimée à 360 habitants de plus à l'horizon de ce PLU) se retrouvera à l'intérieur des limites actuelles dans ce qu'on appelle les « dents creuses » et dans les rénovations ou agrandissements des habitations existantes, mais aussi dans la nouvelle zone que nous avons appelée « Les grands jardins ».

Notre réflexion actuelle porte donc essentiellement sur cette nouvelle zone à construire qui nous a été accordée bien qu'inondable (aléa modéré). Le nombre d'habitants attendu a induit la superficie nécessaire à l'habitat soit 2,27 ha. Le reste sera consacré à une petite zone d'activité, notamment pour les petits artisans locaux soit 0,59 ha (voir carte ci-dessous).

Cette organisation de l'espace prend le nom d'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation). Ces deux OAP seront certainement complétées par d'autres de moindre importance en cours d'étude, consistant à réserver des espaces pour des équipements communaux notamment sportifs ou de loisir, à permettre de soigner les entrées de village et à réglementer les rénovations au centre ancien.



L'aménagement de ce secteur fait l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) : les grandes zones sont déterminées, mais leur aménagement fera l'objet d'un règlement précis et opposable, fidèle à nos intentions certes, mais aussi cohérent avec l'urbanisation existante et respectueux des habitations en place. C'est là tout l'intérêt de créer des OAP.

### PCS (Plan Communal de Sauvegarde)

La commune élabore son PCS suite à la publication du PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondations). Le PCS est un Plan qui est destiné à énumérer les risques auxquels peuvent être confrontés les habitants d'une commune, à prévoir leur information et à envisager les comportements à tenir pour limiter les dangers et les dégâts. Ce n'est pas un plan de secours mais une préparation à des événements dangereux qui méritent d'avoir été anticipés.

La commune a listé cinq risques différents : Canicule, Nucléaire, Matières dangereuses, Incendies et Inondations.

**Le plan « Canicule »** est un plan national qui consiste à recenser les personnes de plus de 65 ans, seules ou handicapées, de façon à pouvoir les contacter et éventuellement les aider en cas de besoin, les années de fortes chaleurs. Ce plan est tenu à jour depuis quelques années et donne satisfaction.

**Le plan « Iode »** concernant les risques en cas de problème sur une centrale nucléaire proche, consiste à informer la population et à distribuer des comprimés d'iode. Les procédures demandées par la Préfecture sont en place depuis plusieurs années et sont mises à jour chaque fois que nécessaire.

**Le Plan « Matières dangereuses »** consiste à informer les habitants et à leur donner les consignes en cas de dispersion de matières dangereuses suite notamment à un accident sur la route ou l'autoroute et à appeler les secours spécialisés. Les risques de pollution des sols sont moindres depuis la construction de bassins de rétention destinés

à retenir les eaux de pluie mais aussi tous produits liquides émanant de l'autoroute.

**Le plan « Incendie »** consiste à recenser les familles résidant dans les zones à risque proches des garrigues ou forêts. Il s'agit de leur rappeler les mesures de débroussaillage à respecter en amont et de les prévenir en cas d'incendie déclaré. Il s'agit aussi de contrôler les accès à ces zones qui pourraient gêner l'intervention des pompiers.

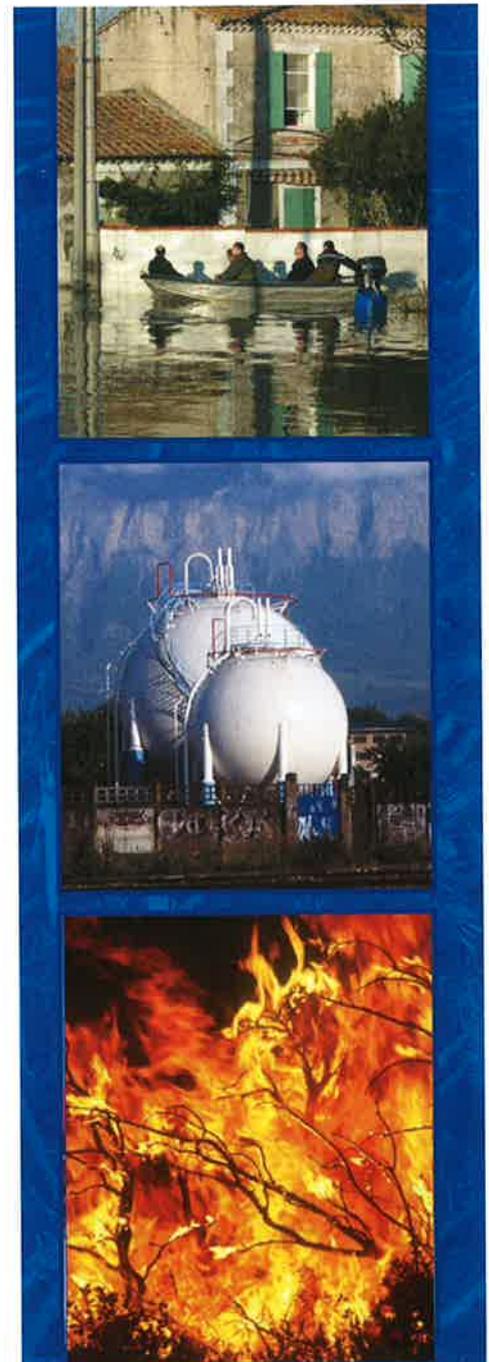
**Le plan « Inondations »** est bien sûr celui qui nous préoccupe le plus du fait de la probabilité plus grande de survenue, la crue la plus forte envisagée (centennale) ne se produit en moyenne que tous les cent ans (ou a une chance sur cent par an de se produire), mais des crues moindres peuvent survenir plus souvent... Il faut donc s'organiser pour minimiser les conséquences des débordements. Nous avons tous l'habitude des alertes météo. Elles interviennent en général bien en amont de l'évènement susceptible de se produire. Ces alertes déclenchent, dans le cadre de ce plan, des procédures concernant notamment les employés municipaux et les élus. Répartis sur les trois secteurs inondables, ils doivent mettre en place une signalisation pour barrer les rues inondées et s'assurer que les habitations inventoriées comme exposées, sont en sécurité... Un accueil est également prévu en cas de personnes sinistrées.

Par ailleurs, les habitants des zones inondables seront invités à s'interroger sur les précautions à prendre en amont et le comportement à adopter au moment de l'inondation pour amoindrir les conséquences de celle-ci sur leur habitation propre. En effet, une

bonne évaluation du parcours de l'eau dans chaque propriété permet par des mesures permanentes ou ponctuelles d'éviter bien des désagréments.

Ce PCS sera terminé très prochainement puis adopté par le Conseil Municipal.

## Plan Communal de Sauvegarde



## Étude pour mise aux normes handicapés des bâtiments recevant du public

La commune a fait réaliser une étude par le cabinet QCS Services pour définir les travaux à réaliser pour mettre aux normes accès handicapés les différents équipements communaux recevant du public (ERP) : Mairie, Foyer, Écoles, Crèche, Salle des Associations, Église... Certains de ces équipements sont quasiment aux normes, d'autres plus anciens devront subir d'importants travaux.

Ces normes concernent l'accès à ces bâtiments pour des personnes à mobilité réduite, mais aussi la possibilité d'utiliser du mobilier à la bonne hauteur, d'avoir un bon éclairage pour les

N°	Sur la chaîne	Obstacles	Seuils d'accessibilité			
						
1	OUI	Présence de marches sur le cheminement principal	1	4	4	4

N°	Solutions	Nature de la solution	Estimation € HT
1	Créer une rampe permanente menant à un accès avec porte à ouverture manuelle. Le plan incliné présente une pente d'au plus 6% sur une longueur d'au plus 10 m (ou d'au plus 10% sur 2 m ou d'au plus 12% sur 0,50 m) avec un palier de repos en haut et en bas de chaque plan incliné, de 1,20 x 1,40 m, horizontal au dévers près de 3%. Le plan incliné se raccorde aux paliers de repos sans ressaut. En haut du plan incliné, un espace de manoeuvre de porte est aménagé devant la porte à ouverture manuelle (d'une largeur de 1,20m et d'une longueur soit de 2,20m pour une ouverture en tirant soit de 1,70m pour une ouverture en poussant). L'empiètement temporaire de la rampe sur la voirie publique peut nécessiter une permission de stationnement par la municipalité. (Commentaire: Il est nécessaire de faire des travaux de réaménagement sur le sas d'entrée, comprenant des rampes et le remplacement des menuiseries extérieures) / Corps d'état: Gros Oeuvre Maçonnerie	Lourd	10400 €HT



déficients visuel, de disposer de sanitaires accessibles...

Ces aménagements ont été listés équipement par équipement, ils vont être maintenant programmés sur plusieurs années pour pouvoir être intégrés aux budgets de la commune. Par ailleurs, ces descriptifs chiffrés permettront la demande d'aides prévues pour ces mises aux normes.

Ci-dessus, pour exemple : l'entrée de la Mairie qui sera certainement le premier investissement à réaliser et le plus onéreux. Resteront la modification de la banque d'accueil et des toilettes ; l'accès à l'étage faisant l'objet d'une demande de dérogation.

### PLAN CANICULE

La commune invite les personnes âgées de 65 ans et plus et les personnes en situation de handicap à se faire connaître auprès d'elle en communiquant leurs données nominatives permettant de les identifier et de les joindre.

Il s'agit d'une démarche volontaire de votre part où vous figurerez sur un fichier qui permettra à la Mairie de vous contacter prioritairement en cas de déclenchement par le Préfet d'un plan départemental d'alerte niveau 4. Ceci afin de vérifier votre besoin d'aide, de soutien, de visite ou de secours.

Deux moyens sont mis à votre disposition :

- une fiche de renseignements à compléter en Mairie avant le 1<sup>er</sup> septembre 2016.
- un numéro de téléphone : 04 66 75 24 76 (mairie) pour plus de renseignements.

### Le moustique-tigre

Je suis tout petit, noir avec des zébrures blanches qui m'ont valu mon surnom.

Contrairement à la plupart de mes congénères, je pique le jour et à l'extérieur !



Les hommes ne m'aiment pas car je pique beaucoup et je suis potentiellement vecteur de maladies infectieuses comme la Dengue ou le Chikungunya.

#### COMMENT S'EN PROTÉGER ?

Ses gîtes de reproduction sont de petites dimensions, toujours en milieu habité, jamais en milieux naturels humides et ouverts.

Pour éviter sa prolifération un seul réflexe : supprimez toutes les eaux stagnantes de vos jardins et terrasses (videz seaux, vases, soucoupes, gouttières, ramassez les sacs plastiques qui peuvent garder les eaux de pluie plusieurs jours) et supprimez ainsi les lieux de ponte.

## Départ en retraite de Sylvie ROSEN

Sylvie ROSEN avait convié ses collègues et ex-collègues enseignants, les parents d'élèves, la municipalité.. et sa famille bien sûr, pour fêter, comme il se doit son départ à la retraite.

Nommée en 1985 à l'école de Saint-Gervasy, elle y a enseigné pendant 31 ans ! D'abord institutrice puis professeur des école et même directrice depuis 2000, un vrai record.

Elle a toujours gardé le CP, cours préparatoire, classe qu'elle appréciait particulièrement, elle a donc appris à lire et à écrire à plus de 700 enfants !

Très émue, elle a parlé de son métier qui rythmait sa vie et de la passion qu'elle lui vouait, de l'évolution de l'école, de ses excellentes relations avec son équipe et avec les parents... et bien sûr, du plaisir qu'elle allait avoir à s'occuper maintenant de sa famille qui s'agrandit puisqu'elle est depuis peu grand-mère d'une petite Léa.



Sylvie ROSEN entourée de ses collègues.  
La nouvelle Directrice à sa droite (en bleu).

Ses collègues, très émues aussi, lui avaient fait la surprise d'un texte à plusieurs voix retraçant sa carrière à travers de nombreuses anecdotes amusantes.

Bonne retraite Sylvie et bienvenue à Mme Pauline COMTE qui lui succède à la prochaine rentrée, quittant son poste de directrice de l'école de Saint-Géniès de Comolas.

## École Maternelle

Peut-être un 4<sup>e</sup> poste d'enseignant à l'école maternelle à la rentrée ?

Les effectifs de l'école maternelle ont atteint un niveau tel, frôlant les trente élèves par classe, que la nomination d'un nouveau maître pourrait avoir lieu en septembre, pour peu que ces effectifs soient confirmés.

La commune mettrait alors en place un bungalow en attendant la construction en dur d'une nouvelle classe. Le conseil municipal est bien décidé, comme par le passé, à répondre aux besoins des écoles, maternelle ou élémentaire, dans l'éducation de nos enfants.



Kermesse des écoles - 24 juin 2016

**TANGO SE DÉPLACE CHEZ VOUS!**

Vous pourrez :

- renouveler ou créer votre carte Bang
- acheter vos abonnements



Tango plus d'infos  
www.tangobus.fr / Tél. 0970 818 638

**St GERVASY**  
Place du Marché  
Mardi 30 août de 9h à 12h



Carnaval - 02 avril 2016

## Calendrier scolaire

	Zone A	Zone B	Zone C
<b>Vacances</b>	Académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Académies : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg	Académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
<b>Pré- rentrée des enseignants</b>	Reprise des cours : mercredi 31 août 2016		
<b>Rentrée scolaire des élèves</b>	Reprise des cours : jeudi 1 <sup>er</sup> septembre 2016		
<b>Vacances de la Toussaint</b>	Fin des cours : mercredi 19 octobre 2016 Reprise des cours : jeudi 3 novembre 2016		
<b>Vacances de Noël</b>	Fin des cours : samedi 17 décembre 2017 Reprise des cours : mardi 3 janvier 2017		
<b>Vacances d'hiver</b>	Fin des cours : samedi 18 février 2017 Reprise des cours : lundi 6 mars 2017	Fin des cours : samedi 11 février 2017 Reprise des cours : lundi 27 février 2017	Fin des cours : samedi 4 février 2017 Reprise des cours : lundi 20 février 2017
<b>Vacances de printemps</b>	Fin des cours : samedi 15 avril 2017 Reprise des cours : mardi 2 mai 2017	Fin des cours : samedi 8 avril 2017 Reprise des cours : lundi 24 avril 2017	Fin des cours : samedi 1 <sup>er</sup> avril 2017 Reprise des cours : mardi 18 avril 2017
<b>Vacances d'été</b>	Fin des cours : samedi 8 juillet 2017		

● Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après les cours.

● Début des vacances d'été : les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.

● Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques.

Pour l'année scolaire 2016-2017, les classes vaqueront le vendredi 26 mai 2017 et le samedi 27 mai 2017.

### EFFECTIFS DE RENTRÉE

À ce jour, 134 élèves en école primaire et une création de classe en école maternelle sera envisagée suivant le nombre d'inscription définitif fin août.

### CHANGEMENT POUR LES TAP

Les TAP se dérouleront, dès la rentrée 2016/2017, le jeudi après-midi.

### CANTINE SCOLAIRE

À compter du 15 août 2016, le coût du repas à la cantine scolaire est porté à 3,80 €.

## HOMMAGE À JOËL GOUDARD DÉCÉDÉ LE 10 MAI 2016

Conseiller municipal puis adjoint de 1977 à 2014, président du syndicat de Hautes Terres du Vistre depuis 2008

J'ai été très touché par le décès de Joël GOUDARD. Je l'avais vu quelques jours avant et si physiquement il était diminué, intellectuellement, il me paraissait très bien, alors je n'envisageais pas le pire.

« Que d'émotion à ses obsèques... immense émotion que nous partageons tous. »

Je garderai de lui un excellent souvenir et un grand sentiment de gratitude. Il m'a toujours aidé, soutenu, encouragé et fait confiance. Il avait toujours un avis précieux, fiable et intéressant et une façon très respectueuse d'en faire part. Passionné, ses idées étaient toujours bien réfléchies et fidèles à sa vision de la commune. Cette vision nous la partageons, pour que Saint-Gervasy se développe bien sûr, mais avec des principes forts pour l'urbanisation et des exigences de qualité pour les services. Mais aussi, il se réjouissait que son village garde durablement son esprit, son authenticité basée sur la simplicité, le respect et la convivialité. « Tu connaissais si bien notre commune et tu l'aimais tant ! »

Au-delà de ses idées, sa personnalité était aussi très riche, son approche de la vie toujours positive basée

sur une grande sociabilité, une générosité à toute épreuve, une disponibilité permanente. Il était à l'aise partout et sa seule présence apportait une touche de bonheur. Il laisse un vide immense.

« Vide qui bouleverse parce que tu étais un homme charmant, attachant, intéressant, sincère, et tellement généreux. »

J'ai aujourd'hui une pensée pour sa compagne Michèle, ses enfants Carole, Christel et Bruno et ses petits-enfants.

« Vous pouvez être fiers du travail accompli par Joël, il a fait honneur aux différents mandats qui lui ont été confiés. Après la tristesse, restera le souvenir d'un grand serviteur de la commune. »

J. VINCENT

Joël a gagné son dernier combat : il a défendu avec opiniâtreté jusqu'à son dernier souffle l'existence de son syndicat dont la dissolution était programmée...

Nous venons d'apprendre que cette dissolution n'a pas été prononcée.



Joël GOUDARD à droite, lors du départ en retraite de Rémy, il y a moins d'un an

## Les activités périscolaires sur la commune

Les Francas  
Éducation en mouvement !

### FONCTIONNEMENT PRATIQUE

#### ■ INSCRIPTIONS ET RÉSERVATIONS

Toute participation d'un enfant aux TAP (même ponctuelle) est soumise au dépôt obligatoire du dossier d'inscription. Dossier à retirer en Mairie, ou au centre de loisirs le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h00 à 18h00 ou encore sur le site : [www.stgervasy.francas30.org](http://www.stgervasy.francas30.org)

#### ■ HORAIRES D'ACCUEIL

ÉLÉMENTAIRE	MATERNELLE
13h30-15h et 15h-16h30	3 ateliers tournant de 13h30 à 16h30

#### ■ TARIF

Les temps d'activités périscolaires sont au tarif unique de 2€ par après-midi. La facturation sera établie en fin de mois et envoyé à votre domicile.

#### ■ LES FRANCAS À SAINT GERVASY, CE SONT AUSSI :

- Les accueils périscolaires matins et soirs
- Le centre de loisirs éducatif des 4 Moulins pendant les vacances...

#### ■ CONTACT

CENTRE DE LOISIRS ÉDUCATIF DE SAINT GERVASY

Sébastien HUARD  
Responsable du centre de loisirs  
Rue de la Madone 30230 Saint Gervasy  
Tel : 06 14 88 34 40 • Mail : [stgervasy@francas30.org](mailto:stgervasy@francas30.org)  
[www.stgervasy.francas30.org](http://www.stgervasy.francas30.org)



[www.gard.fr](http://www.gard.fr)



Attention : Les activités périscolaires étant sous statut d'accueils collectifs de mineurs, elles sont soumises à une réglementation en matière de sécurité, d'hygiène et de santé, et sont soumises à la réglementation en matière de sécurité.



site du  
**PONT  
DU GARD**

[www.pontdugard.fr](http://www.pontdugard.fr)

## Fête de la Musique



La Fête de la Musique, qui s'est déroulée le mardi 21 juin, a connu son succès habituel. L'association Saint-Gervasy Tonic, qui tenait la buvette, a proposé une paëlla particulièrement appréciée.



## Festival de la Basse Cour

Le collectif La Basse Cour vous propose, pour la 9<sup>e</sup> année, son festival de nouveau cirque et concerts le samedi 24 septembre à Saint-Gervasy.

Cette année, une programmation concentrée sur une seule journée avec une ouverture du site dès 14h : cirque, théâtre d'objets, concerts, entresorts... Un programme riche et varié dans une ambiance conviviale : un des objectifs phares du collectif !

Bar et restauration sur place, un tarif abordable pour toute la journée.



## AGENDA DES MANIFESTATIONS

### Septembre

- Samedi 3 : Forum des associations
- Dimanche 12 : Pèlerinage à la chapelle
- Vendredi 23 et samedi 24 : Festival de la basse cour

### Octobre

- Samedi 1<sup>er</sup> et dimanche 2 : Exposition de modélisme
- Dimanche 9 : Vide-grenier association « Art'istic »
- Vendredi 21 : Magie « La grande illusion » à 20h45 dans le cadre des Vendredis de l'Agglo
- Dimanche 23 : Loto association « FCF »

### Novembre

- Dimanche 20 : Loto association « APE »
- Samedi 26 : Festival de court-métrage
- Dimanche 27 : Loto association « Les Vétérans »

### Décembre

- Vendredi 2 et samedi 3 : Téléthon
- Samedi 10 et dimanche 11 : Week-end de Noël, vide-grenier et marché de Noël
- Dimanche 18 : Loto association « ES3M »
- Samedi 30 : Course à pied association « Cap Bombonnera »
- Dimanche 31 : Réveillon association « Fai Tira »

### Janvier

- Samedi 7 : Cérémonie des vœux du Maire

Liste non exhaustive et pouvant être modifiée.

## Nîmes Métropole - Festival de Jazz

Du 23 septembre au 22 octobre 2016

### Infos pratiques

Tarif unique : 15 €

Pass 5 concerts et un 6<sup>e</sup> différent gratuit : 75 €

### Points de vente

• À partir du 22 août jusqu'au 16 septembre inclus : exclusivement dans les locaux de Nîmes Métropole, au Colisée, 3 rue du Colisée 30900 Nîmes.

Lundi : 9h-13h

Mercredi : 13h - 18h

Vendredi : 13h - 17h

Paiement par carte bancaire, chèque ou espèces.

• À partir du lundi 22 août jusqu'à la veille du concert 18h : la vente des billets se fera par internet 24h/24 sur [jazz-festival.nimes-metropole.fr](http://jazz-festival.nimes-metropole.fr)

Paiement par CB.

• Le soir des concerts : sous réserve de places disponibles, des billets seront mis en vente sur place selon le lieu du concert.

# SOMMAIRE

SOIRÉE D'OUVERTURE YURI BUENAVENTURA - LA TIPICA NIMERA	23	SEPT	2016	P/S
RENAUD GARCIA FONS & LOUIS WINSBERG DUO + NIKKA TRIO	24	SEPT	2016	P/S
BIRELLI LAGRENE QUARTET + STREETSWING ORCHESTRA	30	SEPT	2016	P/7
DUO LOUIS SCLAVIS & VINCENT COURTOIS + TOBYA PROJECT	01	OCT	2016	P/8
YILIAN CANIZARES - PHILIPPE LEOBE	07	OCT	2016	P/9
THOMAS ENICO & YARILEMA SERAFIMOVA DUO + LES 3 BEN + 2 J. CONTRIBUÉS ET UNE VOIX III	08	OCT	2016	P/9
CHRISTIAN MCBRIDE TRIO + FATMA CHAHI	11	OCT	2016	P/11
KENNY BARRON TRIO - JEAN-LUC BIDE QUARTET	12	OCT	2016	P/12
RHODA SCOTT & LINDA LEE HOPKINS + BARAK N JOE	15	OCT	2016	P/13
HIROMI - THE TRIO PROJECT + JEAN-CHARLES AROU & EMMAUUEL TUBB	18	OCT	2016	P/14
HUGH COLTMAN - LIZ ABESSOLD QUARTET	21	OCT	2016	P/15
CHUCHO VALDES & JOE LOVANO QUINTET + JACOB COLLIER	22	OCT	2016	P/15
BILLIE	10	OCT	2016	P/17

## ORDURES MÉNAGÈRES

Depuis le 27 juin 2016, la collecte du tri sélectif a changé de jour : elle a lieu le vendredi matin.

Pour les ordures ménagères, pas de changement.

## DÉBROUSSAILLEMENT

Notre commune est particulièrement exposée aux incendies, nous rappelons que le débroussaillage est obligatoire.

## CHASSE AUX CROTTES

Pour des raisons d'hygiène, les déjections canines sont interdites sur la voie et les espaces publics.



**BIANUCCI**

A votre service depuis 1959

5 Raisons pour + de CONFIANCE

MATERIAUX

CARRELAGES

MENUISERIE

TOUT POUR LE BATIMENT

➤ RHODILHAN - MATERIAUX  
421 Chemin des canaux  
Tél. : 04.66.20.35.87

➤ NÎMES - CARRELAGES  
Rue Francis Cantier  
Tél. : 04.66.02.12.12

➤ SAINT-GERVASY - MATERIAUX  
Route Nationale 86  
Tél. : 04.66.75.39.47

[www.bianucci-materiaux.com](http://www.bianucci-materiaux.com)



**MAËS ELECTRICITE**

EUURL

5, RUE DES AIRES  
30320 ST GERVASY

**Bruno MAËS**

Neuf / Rénovation  
Portail / Interphonie  
Mise en Conformité  
Dépannage

04.66.03.19.56 / 06.46.71.91.86

[maes.electricite.@free.fr](mailto:maes.electricite.@free.fr)

FABRICATION ARTISANALE

DE LA CONCEPTION A LA POSE



CUISINE  
SALLE DE BAIN



MARBRERIE  
XAVIER  
FERON

06 80 14 91 09  
04 66 75 18 75

DÉCORATION  
FUNÉRAIRE

[www.marbrerie-feron.fr](http://www.marbrerie-feron.fr)

Mairie de Saint-Gervasy : Hôtel de Ville - 1, avenue Georges Taillefer, 30320. Tél. 04 66 75 24 76

Fax : 04 66 75 17 99. Site internet : [www.mairie-saint-gervasy.com](http://www.mairie-saint-gervasy.com).

Mail : [commune.saintgervasy@wanadoo.fr](mailto:commune.saintgervasy@wanadoo.fr)

Ouverture de la mairie au public

Du lundi au vendredi : 8h-12h/13h30-16h30. Juillet/août : 8h-15h sans interruption.

**Ordures ménagères** : sortie du container le mardi et vendredi matin. La collecte sélective se fait également le vendredi matin. Pensez à rentrer vos conteneurs après la collecte. Attention : déposez vos bouteilles aux conteneurs de quartiers.

**Renseignements** : NÎMES MÉTROPOLE - 04 66 02 54 54  
Direction de la Collecte et du Traitement des Déchets Ménagers.

**Déchèterie** : 04 66 75 50 01

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (hiver), de 15h à 18h30 (été). Samedi de 8h30 à 17h30 (toute l'année).

**Police rurale**

En cas d'urgence, vous pouvez joindre le garde-champêtre ou laisser un message sur son répondeur au 06 11 37 59 22.

**Eau - Assainissement**

La SAUR gère le service public d'eau potable.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le service clientèle au 04 30 62 10 01.

En cas d'urgence appeler le 0810 813 103.

VEOLIA gère le service assainissement. Contact direct au 0969 323 552.

**Constructions : les démarches à entreprendre**

Toute construction nouvelle ou changement de destination d'une habitation doit faire l'objet d'un permis de construire ou d'une « déclaration préalable » suivant le cas. Le non-respect de cette formalité entraînera une procédure.

## Le mot de l'opposition

« > Face aux événements tragiques auxquels nous sommes confrontés, luttons contre le communautarisme et travaillons, enfin, ensemble. Pour ce qui est de travailler ensemble, le maire n'en a pas été capable jusque là, attendons la suite du mandat.

> Pour les bons points : l'arrêt de l'utilisation des produits désherbants chimiques, l'arrivée (tardive) de la vidéo protection, les mesures de réduction de la vitesse sur les routes.

> Pour les mauvais points : l'abandon des investissements nécessaires sur les bâtiments publics, le gaspillage d'argent public pour bétonnage du chemin de croix (sous prétexte d'environnement et d'accessibilité, alors qu'il n'y a même pas de trottoirs prévus sur la toute nouvelle rue du Ventoux...), l'utilisation de subventions destinées initialement à l'accessibilité aux handicapés aux bâtiments communaux pour le projet de supérette et enfin la création d'un mur inutile pour l'aménagement du terrain de boule, qui deviendra de fait source d'accidents.

> Enfin le maire argumente souvent que cela ne coûte rien ou presque à la commune puisqu'il s'agit de subventions, sauf qu'au final c'est bien nous, contribuables, qui payons la totalité de l'addition.

> Comptez sur nous pour défendre l'utilisation juste du denier public.

D. WILLIAMS / M.A. PARERE »

**Divagation des chiens**

Elle est interdite à cause des dangers qu'elle présente.

**Éclairage public**

Un contrat d'entretien a été conclu avec l'entreprise ETDE. Prévenir la mairie en cas de lampes hors d'usage.

**Agence postale** - 6, place de la Victoire - 04 66 68 18 36

Lundi, mardi, mercredi de 8h45 à 13h. Jeudi de 8h45 à 12h. Vendredi de 8h45 à 12h et 15h30 à 18h.

**Permanence du conciliateur de justice**

Mairie de Manduel : 2<sup>e</sup> mardi de chaque mois de 9h30 à 11h30. Mairie de Poulx : 4<sup>e</sup> mardi de chaque mois de 9h30 à 11h30.

**Centre Multimédia** - 04 66 75 56 80

Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h.

**Foyer socio-culturel**

Pour louer la salle, s'adresser à la mairie.

Les locations sont réglementées : réservez à l'avance et dans le respect de la réglementation.

**Assistante sociale** : sur rendez-vous.

Tél. 04 66 02 80 33.

## Numéros de téléphone utiles

Pompiers : 18

Police Secours : 17

S.A.M.U : 15

Gendarmerie de Marguerittes : 04 66 75 39 40

Numéro d'urgence E.D.F Gard : 09 72 67 50 30

Numéro d'urgence gaz : 04 66 26 25 24

A.D.M.R : 04 66 58 20 09

Foyer socio-culturel : 04 66 75 12 66

École primaire : 04 66 75 17 13

École maternelle : 04 66 75 06 16

Cantine scolaire : 04 66 75 35 75

Crèche Halte-garderie : 04 66 75 62 87

Taxi Claude : 06 86 16 96 75 et 04 66 75 11 54

Médecins : Dr Hadjoudj 04 66 75 28 78

Dentiste : Dr Chopin 04 66 75 45 88

Ostéopathe : M. Gantzer 04 66 75 18 02

Kinésithérapeute : M. Laugier 04 66 22 20 79

Ergothérapeute : Mme Laugier 04 66 22 20 79 / 06 89 09 01 87

**Infirmiers :**

Mme Bonnet : 04 66 75 46 48

Mme Cambon : 06 87 82 34 16

Mme Chapus : 04 66 20 99 28 ou 06 29 54 32 67

Mme Crégut : 04 66 75 49 15

Mme Mercier : 04 66 75 16 94

M. Puchol : 04 66 59 43 98 ou 06 63 97 73 45

Mme Sadargues : 04 66 75 46 48

Mme Basire : 04 66 20 76 71

Mme Chapus : 06 23 54 32 67

Pharmacie : 04 66 75 26 75

Correspondante Midi Libre :

Mme Duplix : [cduplix@free.fr](mailto:cduplix@free.fr)

# La marque du terrain à bâtir

[ggl-groupe.com](http://ggl-groupe.com)

  
**GGL**  
AMENAGEMENT

**100%  
terrain  
à bâtir**